

Arrêté portant désignation d'un correspondant incendie et secours

La Maire de Venasque

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

ARRÊTE

Article 1 :

En application de l'article D.731614 du Code de la sécurité intérieure, Monsieur Bruno RUEL, 3ème adjoint au Maire, est désigné correspondant incendie et secours de la commune de VENASQUE.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 :

La Maire de la commune de Venasque est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Vaucluse.

Fait à Venasque, le 31 Mars 2026

La Maire,

Dominique Plancher

Madame la Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Emis le 31/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 31/03/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER